

ACTION URGENTE

RÉPRESSION VIOLENTE DE MANIFESTATIONS AU MAROC

La semaine dernière au Maroc, des dizaines de manifestants ont été agressés physiquement par les forces de sécurité. Nabil Talha, un étudiant battu et arrêté le 22 mai 2011, a été libéré sous caution. Vingt-et-un autres manifestants sont maintenus en détention à Tanger et risquent de faire l'objet de poursuites pénales.

À la suite des mouvements de protestation du 22 mai 2011, au moins 21 manifestants seraient maintenus en détention au poste de police judiciaire de Tanger. Nabil Talha, étudiant de 21 ans arrêté par les forces de sécurité au Centre hospitalier universitaire Hassan II, où il était soigné pour les blessures qui lui avaient été infligées, a été libéré sous caution le 24 mai 2011. Tous pourraient faire l'objet de poursuites pénales, notamment pour avoir participé à un rassemblement non autorisé et avoir eu recours à la violence contre des fonctionnaires.

Le 25 mai 2011, environ 8 000 médecins se sont rassemblés pour un *sit-in* à Rabat, devant le ministère de la Santé, dans l'intention de marcher jusqu'au parlement. Les forces de sécurité les auraient agressés physiquement, les frappant avec des matraques et leur donnant des coups de pied. Au moins 40 personnes se sont vues infliger différentes blessures. Un médecin de 43 ans a dû subir une opération à la suite d'une fracture du bassin.

Les 28 et 29 mai 2011, les mouvements de protestation ont continué dans plusieurs villes au Maroc, dont Kenitra, Safi, Fès, Tanger, Casablanca et Salé, pour réclamer des réformes politiques et sociales, ainsi que la fin de la corruption. Parmi les manifestants figurent des militants politiques et des membres d'organisation de défense des droits humains et du Mouvement du 20 février. Ce dernier appelle à des réformes au Maroc et s'inspire de mouvements similaires réclamant un changement dans cette région du monde. Les mouvements de protestation étaient principalement pacifiques. Cependant, Amnesty International a reçu de nombreux témoignages concernant des dizaines de manifestants ayant été agressés physiquement par des agents des forces de sécurité en uniforme ainsi qu'en civil. Ils ont été battus avec des matraques et des bâtons et ont reçu des coups de pied. Plusieurs victimes, dont des femmes et des enfants, ont été blessées à la tête et au visage.

À Safi, 10 hommes auraient été arrêtés par les forces de sécurité qui les auraient fait monter dans des voitures, agressés physiquement et abandonnés dans des zones reculées. Bon nombre d'entre eux sont rentrés à pied alors qu'ils souffraient de graves blessures.

Amnesty International a reçu des informations concernant des agents des forces de sécurité qui rendent visite aux familles de militants appartenant au Mouvement du 20 février pour les intimider et les menacer. L'organisation continue également de recevoir des renseignements selon lesquels certains manifestants soignés dans des hôpitaux publics ne peuvent pas obtenir une copie des rapports médicaux décrivant leurs blessures et les causes probables de celles-ci, ce qui risque de les empêcher d'obtenir justice et réparation.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en français ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités marocaines à diligenter une enquête minutieuse, indépendante et impartiale sur les allégations d'agressions physiques et de veiller à ce que les responsables présumés rendent des comptes ;
- priez-les instamment de relâcher immédiatement et sans condition toute personne détenue seulement pour avoir exercé de façon pacifique son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion ;
- appelez-les à faire respecter le droit des manifestants d'exprimer leur opinion et d'organiser des mouvements de protestation de façon pacifique, et à ordonner aux forces de sécurité de ne pas recourir à une force injustifiée ou inutile pour disperser les manifestations.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 12 JUILLET 2011 À :

Ministre de la Justice

Mohamed Naciri
Place Mamounia
Rabat, Maroc

Fax : +212 537 734 725/ 537 730 772

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Conseil national des droits de l'homme

Driss Elyazami
Président
Place Ach-Chouhada, BP 1341
10 001 Rabat, Maroc

Fax : +212 537 726 856

Formule d'appel : Monsieur,

Veillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques du Maroc dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 152/11. Pour plus d'informations :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE29/005/2011/fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

RÉPRESSION VIOLENTE DE MANIFESTATIONS AU MAROC

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 15 mai 2011, des rassemblements et manifestations qui avaient été prévus à Rabat, Fès, Tanger et Témara ont été violemment dispersés par les forces de sécurité marocaines, qui ont battu les manifestants avec des matraques et les ont roué de coups de poing et de pied. Celles-ci ont également empêché toute tentative de réunion à Témara. De très nombreuses personnes ont ainsi été blessées, notamment à la tête. Des dizaines ont été appréhendées par les forces de sécurité, détenues pendant plusieurs heures puis libérées. Au moins deux personnes, les frères Ahmed et Al Mofadhhal Shahboun, sont en instance de jugement à Tanger sur la base d'accusations très vagues.

Le 12 mars 2011, de nombreuses personnes avaient été blessées et au moins 120 brièvement détenues lorsque les forces de sécurité avaient eu recours à une force injustifiée pour disperser une manifestation dans le centre de Casablanca.

Les autorités marocaines subissent des pressions pour répondre aux demandes de réforme concernant les droits politiques et humains, dû aux manifestations qui ont lieu dans le pays depuis le 20 février et qui s'inspirent des événements se déroulant dans cette région du monde. Le 3 mars 2011, les autorités avaient informé de la formation d'un nouveau Conseil national des droits de l'homme. Le 9 mars, le roi Mohamed VI avait annoncé un projet de réforme constitutionnelle ainsi que la délégation d'une partie de ses pouvoirs politiques. La dispersion des mouvements de protestation porte un sérieux coup aux promesses officielles de réforme.

Les manifestations avaient été organisées par le Mouvement du 20 février, qui réclame des réformes au Maroc, s'inspirant de mouvements similaires en faveur du changement ailleurs en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Action complémentaire sur l'AU 152/11, MDE 29/006/2011, 31 mai 2011

